

Conseil communal de Lausanne

Initiative : Interpellation

Titre : Coupes de bois le long de la Vuachère, quelles raisons et quelle communication ?

Initiant : Samuel DE VARGAS

Au cours l'année 2023, plusieurs coupes de bois ont eu lieu le long de la Vuachère au niveau du parc de la Gottettaz. Ce cours d'eau, traversant la ville de Lausanne du nord au sud, constitue un couloir forestier majeur pour les espèces animales et végétales. Si de telles coupes de bois peuvent être justifiées par différents motifs, il convient de s'assurer de la nécessité d'abattre les arbres en question, ainsi que d'informer le public et les riverain·e·s.

Plus précisément, des panneaux indiquaient les chemins inutilisables en raison des coupes, mais il n'était pas fait mention des raisons de ces abattages. Le site de la Ville de Lausanne dispose d'une page consacrée à la planification des coupes de bois. Cependant, il semblerait que les informations ne soient plus à jour, étant donné qu'il est uniquement fait mention des coupes prévues pour la saison 2021-2022. Aussi, il pourrait être judicieux de modifier l'outil de sorte qu'il soit possible d'obtenir davantage d'informations concernant les abattages, par exemple la durée ainsi que les raisons de l'intervention.

S'agissant de la communication aux riverain·e·s, il pourrait être souhaitable de les informer des nuisances engendrées par les coupes. Cela peut se faire à l'aide de panneaux informatifs à proximité du chantier forestier. En l'espèce, au-delà des désagréments liés aux coupes, il est à craindre des nuisances sonores futures en raison du refuge à proximité. En effet, ce lieu est particulièrement utilisé lors des soirées estivales, durant lesquelles de la musique est souvent diffusée à un volume élevé et durant une longue période. Les arbres constituaient une barrière acoustique efficace, qui dès lors n'existe plus.

Les soussigné·e·s remercient d'avance la Municipalité pour ses réponses aux questions suivantes :

1. Pour quelle(s) raison(s) des coupes de bois ont eu lieu le long de la Vuachère au niveau du parc de la Gottettaz ?
2. Combien d'arbres ont été coupés ? Des arbres d'essence majeure ont-ils été abattus ?
3. Est-il prévu de planter de nouveaux arbres en compensation ? Si oui, à quel(s) endroit(s) ?
4. Une intervention humaine est-elle envisagée sur la zone déboisée à des fins d'aménagement naturel, ou cette surface va être laissée telle quelle ?
5. Une information au public et aux riverain·e·s a-t-elle accompagné ces coupes ?
6. Est-il envisagé de modifier et d'ajouter des informations supplémentaires à l'outil en ligne lié à la planification des coupes de bois ?
7. Les désagréments futurs pour les riverain·e·s ont-ils été pris en considération ? Des mesures pour limiter les nuisances sonores du refuge sont-elles envisagées ?
8. Que finance le Fonds compensatoire pour les arbres abattus et non remplacés ?

Lausanne, le 11 janvier 2024

Samuel DE VARGAS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'S. de Vargas', written in a cursive style.

Audrey PETOUD

Yusuf KULMIYE